

**PAUL JEANNETEAU**

**DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE**

**VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**MAIRE DE CHAMPIGNÉ**

**Paris, le 25 mai 2011**

## **Communiqué de Presse**

---

### **Projet de loi relatif à la bioéthique: Paul JEANNETEAU appelle ses collègues députés à la prudence**

Le député de Maine-et-Loire et orateur du groupe UMP sur le projet de loi relatif à la bioéthique, Paul JEANNETEAU, est intervenu le mardi 24 mai 2011 à la tribune de l'Assemblée nationale, lors de la discussion générale du texte.

Alors que les députés avaient adopté en première lecture un texte relativement court, apportant quelques ajustements à la loi de 2004, les sénateurs ont souhaité réviser plus profondément les lois de bioéthique. Ainsi, le Sénat a supprimé le principe d'interdiction de la recherche sur les embryons pour instaurer une autorisation avec encadrement. Il est également revenu sur les modalités selon lesquels les tests prénatals sont proposés aux femmes enceintes et ont ouvert l'aide médicale à la procréation pour couples de femmes. L'Assemblée nationale est revenue sur cette disposition pour l'interdire en commission spéciale.

Paul JEANNETEAU a donc appelé ses collègues à faire preuve de mesure et de prudence dans leurs choix éthiques car les dispositions législatives votées auront un impact direct sur la personne humaine, de sa conception à sa naissance, puis durant sa vie. Il a rappelé que les lois de bioéthique s'inscrivent dans un contexte social, philosophique, culturel, juridique propre à notre pays, que les députés ne peuvent ignorer. Enfin, il les a exhorté à garder à l'esprit la recherche du bien commun.